

AFFAIRE No 8 - CESSION DE TERRAIN A LA S.H.L.M.R. EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 27 MAISONS INDIVIDUELLES EN ACCESSION A LA PROPRIETE A LA MONTAGNE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Sur proposition de la Mairie, la S.H.L.M.R. a étudié la réalisation d'un ensemble de 27 maisons individuelles en accession à la propriété à la Montagne, sur une partie du terrain communal dit "terrain Bailly" cadastré section BZ no 614.

Je vous propose de céder à la S.H.L.M.R. le terrain nécessaire, soit 11 200 m² environ, au prix fixé par le Service des Domaines.

En cas d'accord, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente.

Je mets cette affaire aux voix.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie

Avis favorable à cette cession à la SHLMR qui a présenté un projet intéressant.

Commission des Finances

Avis favorable. L'estimation des Domaines -demandée- ne nous est pas encore parvenue.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le - 2 OCT 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départements et des Régions

M. GERARD M. : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE LES AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.